



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 97949

Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge par la sécurité sociale des soins podologiques pour les personnes à risque (artéritiques, polyrhumatismaux). En effet, des personnes, âgées, souffrant de maladies neurologiques ou atteintes de déficit immunitaire, nécessitent des soins pédicuraux, qui permettraient d'améliorer grandement leur vie quotidienne et de réduire des complications médicales. Il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures permettant une prise en charge par l'assurance maladie des soins podologiques dans le cas d'une prescription médicale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97949

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6742

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)